

SÉANCE DU 4 MAI 2021

2021-05-081 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean-Luc DARQUEST, Marie-Sophie BERNADEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN, François TOSI


Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Hélène ESTRASSE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 07/05/2021 - 2/2
Reçu en préfecture le 07/05/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210504-2021_05_081-DE

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-Présidente en charge des Ressources humaines,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives y afférentes,

Considérant la nécessité d'adapter des postes au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de valider :

- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (12/20^{ème}) d'assistant d'enseignement artistique et la création d'un emploi permanent à temps non complet (12/20^{ème}) d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à l'école de musique avec effet au 1^{er} mai 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (5/20^{ème}) d'assistant d'enseignement artistique et la création d'un emploi permanent à temps non complet (5/20^{ème}) d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à l'école de musique avec effet au 1^{er} mai 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur de jeunes enfants avec effet au 1^{er} septembre 2021 et la création d'un emploi permanent à temps complet de puéricultrice de classe normale relevant du cadre d'emplois en voie d'extinction avec effet au 1^{er} juillet 2021 au multi-accueil de Peidenis.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 7 mai 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

